



Marchés Publics
CT/JR
2024-299

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 04 NOV. 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024

OBJET : Appel d'offres ouvert – Achat de matériels techniques pour les besoins courants de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment, ses L1111-3 et 4, L 2113-10 et 11, R 2113-1 à 3, L 2120-1, R 2121-1 à 4, R2121- 6 et 7, L2124-1 et 2, R2124-1et 2, R2162-1 à 6 et R2162-13 et 14.

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences d'un prestataire extérieur aux fins d'acheter des matériels techniques pour les besoins courants de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

CONSIDERANT qu'en vue de répondre à ce besoin, un appel d'offres ouvert a été lancé, décomposé en quatre lots et définis comme suit :

- LOT 1 : Achat de matériels de lumière,
- LOT 2 : Achat de matériel de sonorisation,
- LOT 3 : Achat de petits équipements,
- LOT 4 : Achat de matériels scéniques,

CONSIDERANT que dans le cadre de cette procédure, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 16/08/2024 pour une publication sur le profil d'acheteur, au BOAMP et au JOUE,

CONSIDERANT qu'à date limite de remise des offres, le 1^{er} octobre 2024 à 12h00, 4 plis avaient été déposés dans les délais, et aucun hors délais,

CONSIDERANT les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

CONSIDERANT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre 2024,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché intitulé « Achat de matériels techniques pour les besoins courants de la ville de Soisy-sous-Montmorency » comme suit :

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20241104-M240026-1-CC
Date de réception préfecture : 04/11/2024

N° de lots	Intitulé du lot	Nom et adresse de l'entreprise	Montants maximums annuels
1	Achat de matériel de lumière	CS SCENE & AUDIOVISUEL 15 rue du Vertuquet 59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN	115 000 € H.T
2	Achat de matériel de sonorisation	MANGANELLI TECHNOLOGY 340 avenue de la Marne 59700 MARQ-EN-BAROEUL	135 000 € H.T
3	Achat de petits équipements	BACKLINE 12 rue Boris Vian 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE	100 000 € H.T
4	Achat de matériels scéniques	BACKLINE 12 rue Boris Vian 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE	130 000 € H.T

Article 2 : Le marché est passé pour un an ferme à compter de sa date de notification (LRAR faisant foi), renouvelable trois (3) fois un (1) an supplémentaire par tacite reconduction, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre (4) ans.

Article 3 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville,

Article 4 : L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans le cahier des clauses particulières (CCP) et toutes les pièces constitutives de l'accord-cadre.

Article 5 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le

04 NOV. 2024

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Eug STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le

04 NOV. 2024

Mis en ligne/ou notifié le :

04 NOV. 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

04 NOV. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.